

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

**Vice-présidentes**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-  
Cartierville*

**Membres**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 20 août 2018**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE187711003**

**Accorder un contrat de collecte et transport des matières recyclables à l'entreprise Derichebourg Environnement Canada pour une durée de 26 mois et 4 jours pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) / Dépense totale de 3 293 278 \$ taxes incluses - Appel d'offres 18-16854 (8 soumissionnaires) / Résilier le contrat de collecte et transport des matières recyclables avec Service Ricova inc. Autoriser un budget additionnel pour l'année 2019 de 460 182,70\$ et de 403 224,10 \$ pour 2020.**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Karine Boivin Roy  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE187711003**

Accorder un contrat de collecte et transport des matières recyclables à l'entreprise Derichebourg Environnement Canada pour une durée de 26 mois et 4 jours pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) / Dépense totale de 3 293 278 \$ taxes incluses - Appel d'offres 18-16854 (8 soumissionnaires) / Résilier le contrat de collecte et transport des matières recyclables avec Service Ricova inc. Autoriser un budget additionnel pour l'année 2019 de 460 182,70\$ et de 403 224,10 \$ pour 2020.

À sa séance du 1<sup>er</sup> août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'environnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions dans ce dossier.

Ils ont constaté que l'adjudicataire avait déposé une offre d'un montant inférieur de 21 % par rapport à l'estimation des professionnels. Les représentants du Service ont expliqué que l'entreprise avait des camions disponibles et était intéressée à opérer l'ensemble des collectes sur le territoire de l'arrondissement. Les membres ont jugé ces renseignements rassurants quant à la capacité de l'adjudicataire d'offrir les services prévus au contrat.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE187711003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**